

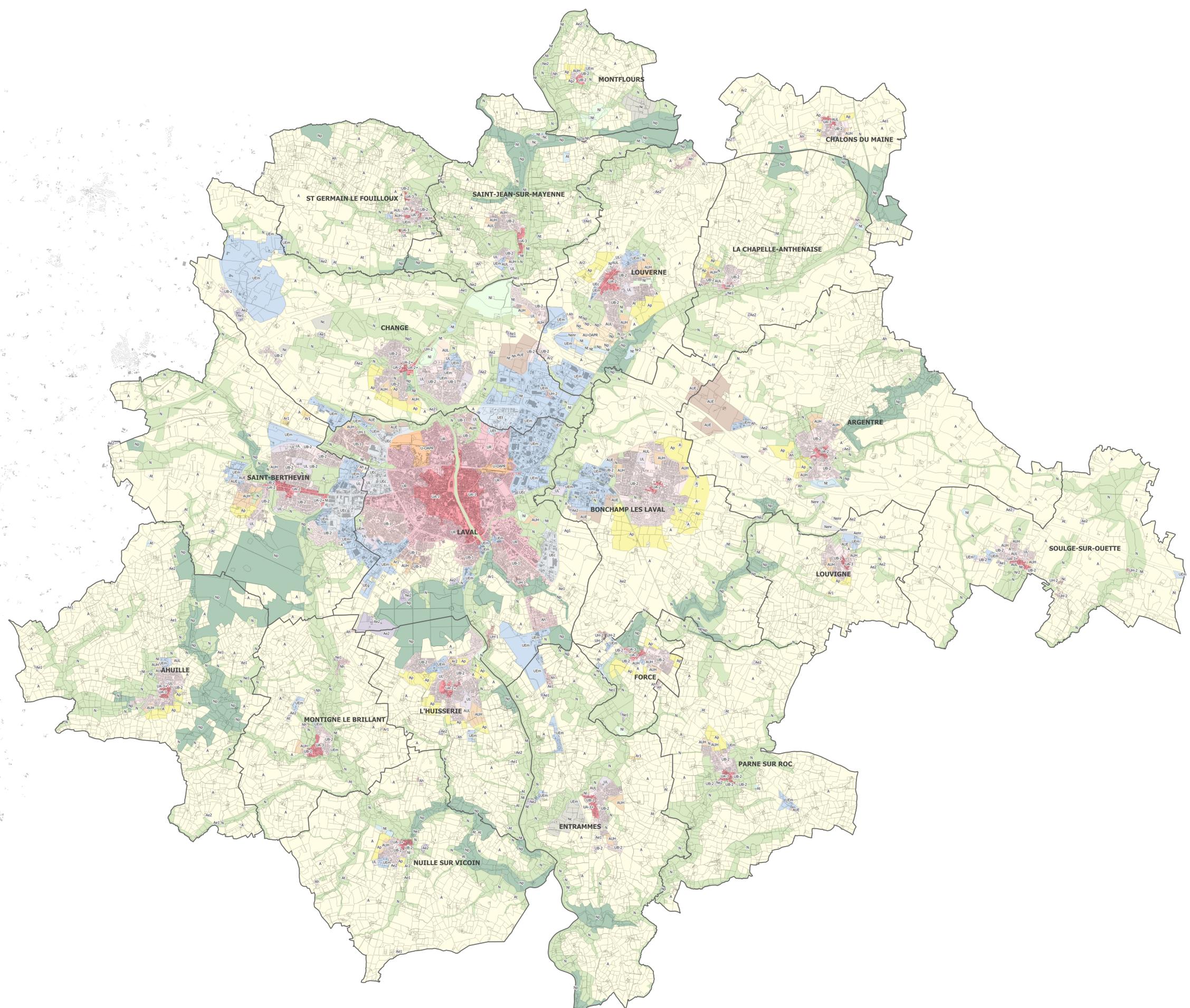
PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.1 Zonage général

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°.....	Vu pour être annexé à la délibération n°.....	Vu pour être annexé à la délibération n°.....

4 Règlement graphique



UA	UA-1	Zone urbaine centrale et mixte de la Ville de Laval
	UA-2	Zone urbaine centrale et mixte de villes
	UA-2+	Zone urbaine centrale et mixte de villes à hauteurs plus élevées
	UA-3	Zone urbaine centrale et mixte de bourgs et villages
	UA-3+	Zone urbaine centrale et mixte de bourgs et villages à hauteurs plus élevées
UR		Zone urbaine périphérique et mixte de la Ville de Laval, propice au renouvellement urbain
UB	UB-1	Zone urbaine d'extension récente à Laval et Changé
	UB-2	Zone urbaine d'extension récente dans les autres communes de l'agglomération
UH	UH-1	Tissu d'habitat historique de hameau à Laval
	UH-2	Tissu d'habitat historique de hameau dans les autres communes de l'agglomération
UE	UEm	Zone d'activités mixte
	UEt	Zone d'activités tertiaires et technologiques
	UEc	Zone d'aménagement commerciale (ZACD)
	UEg	Secteur de la zone d'activités dédié aux aires d'accueil et terrains familiaux localisés destinés à l'habitat des gens du voyage
	UIL	Zone urbaine essentiellement dédiée aux équipements et loisirs
	ULg	Secteur de la zone d'équipements et loisirs dédié aux aires d'accueil et terrains familiaux localisés destinés à l'habitat des gens du voyage
U-OAPR		Zone urbaine stratégique couverte par une OAP réglementaire
AU	AUH	Zone d'extension à destination principale d'habitat
	AUL	Zone d'extension à destination principale d'équipement et de loisir
	AUE	Zone d'extension à destination principale d'activités économiques
AU-OAPR		Zone d'extension stratégique couverte par une OAP réglementaire
A		Zone agricole
Ap		Zone agricole protégée en ceinture des bourgs
N		Zones à caractère naturel et forestier participant aux continuités écologiques
Np		Zone spécifique de protection forte pour la qualité du milieu écologique (réservoirs de biodiversité)
Nc		Zone spécifique dédiée aux activités de carrières
Ah/Nh		STECAL Habitat : hameau permettant les nouvelles constructions d'habitations (comblement, extensions + annexes) en campagne
Ae/Ne		STECAL Mixte (Habitat + Activités) : Secteur dédié aux activités isolées en campagne + évolution de l'habitat existant (extensions et annexes)
Ae1/N1		Extension des activités existantes et création d'annexes
Ae2/N2		Création de nouveaux bâtiments à usage d'activités, extensions et annexes
Ag/Ng		STECAL pour les habitats démontables et mobiles
Ag1/Ng1		Aires d'accueil et terrains familiaux localisés destinés à l'habitat des gens du voyage
Ag2		Habitat démontable constituant un habitat permanent (type yourte, tiny house)
AL/NL		STECAL Tourisme et Loisirs : Activités de loisirs et de tourisme (gîtes, restaurant, camping, chalets, maisons écologiques)
Ar/Nr		STECAL Activités rurales, non agricoles : Activités non agricoles mais compatibles en milieu rural (chênes, centres équestres, ...)
Ar1/N1		Centres équestres
Ar2/N2		Abris pour animaux et constructions pour activités cynégétiques de taille limitée
AI/NI		STECAL Équipements légers de loisirs : Zones d'équipements à vocation de loisirs avec caractère naturel dominant (constructions légères, jardins familiaux)
Aer/Ner		STECAL Energies renouvelables

□ Limites communales — Marges de recul (L111-6 du CU)



0 1 000 2 000 m 1:35 000